

10 moyens de réduire les risques de litige associés au cannabis

Michael McCachen et Chris Nyberg

En plus des questions de conformité réglementaire pouvant être soulevées à l'égard de la production et de la vente de cannabis, les entreprises œuvrant dans ce secteur doivent composer avec de nombreuses préoccupations courantes sur le plan juridique, dont les risques de litiges relatifs aux contrats, à l'emploi, à la protection de la vie privée, à la propriété intellectuelle et à la responsabilité du fabricant. Les coûts, le temps et les efforts consacrés à la défense d'un litige peuvent avoir des conséquences substantielles directes sur la réputation et la croissance d'une organisation. Vous trouverez ci-dessous 10 stratégies pour réduire au minimum les coûts financiers et liés au personnel ainsi que les atteintes à la réputation généralement associés aux litiges.



1 Repérer rapidement les problèmes potentiels

Bon nombre d'actions collectives et d'autres types de poursuites résultent de l'omission de repérer rapidement les problèmes potentiels, dont ceux liés à la conformité. Les problèmes qui ne sont pas réglés dès le départ peuvent créer des situations pénibles et coûteuses. Par exemple, certains producteurs canadiens autorisés ont été nommés défendeurs dans le cadre de procédures d'action collective intentées par des clients qui alléguaient, entre autres, que l'utilisation de pesticides à usage restreint dans la production de cannabis leur avait occasionné des effets secondaires indésirables.

Il n'est ni recommandé ni nécessaire de mettre en place un mécanisme de contrôle de crise pour chaque question qui pourrait engendrer un litige, mais il est avantageux d'établir un système de communication de l'information qui favorisera un examen anticipé et régulier de toutes les questions qui pourraient donner lieu à un litige. La participation des conseillers juridiques internes ou externes de l'entreprise à ce système est requise pour s'assurer que le contenu de ces communications soit protégé par le secret professionnel en cas de litige. Une telle approche permet de déceler les problèmes rapidement et peut considérablement réduire l'exposition d'une organisation aux litiges potentiels.



2 Agir sans tarder pour résoudre les problèmes

La détection précoce des problèmes pouvant donner lieu à des poursuites a peu d'intérêt en elle-même si elle n'est pas suivie de mesures correctives visant à réduire le risque de litige. Les conséquences d'une plainte d'apparence anodine mais néanmoins fondée peuvent prendre de l'ampleur si le problème n'est pas réglé de façon proactive (par exemple, lorsque les plaignants estiment qu'on les ignore ou qu'on les traite irrespectueusement). Cela est particulièrement vrai au sein d'un secteur naissant où la réputation d'une organisation constitue l'un de ses plus précieux atouts.

Souvent, en étant proactive, une entreprise peut corriger la situation et parvenir à un règlement beaucoup plus favorable avec les plaignants. Les tribunaux canadiens indemnisent rarement les demandeurs ou les défendeurs qui obtiennent gain de cause dans le cadre d'un procès pour plus d'une fraction des frais juridiques. Par conséquent, il est important de trouver un moyen de réduire les pertes au début du processus afin d'atténuer les conséquences d'un règlement ou d'un jugement beaucoup plus onéreux au bout du compte. Lorsqu'il est approprié, un règlement rapide peut également avoir l'avantage de préserver la confidentialité de l'objet du différend et du règlement.

3

Envisager des modes de règlement extrajudiciaire



Les litiges sont très coûteux en temps et en argent, et leur dénouement est toujours imprévisible. Ils suscitent fréquemment et immédiatement de la publicité négative, tandis qu'une défense couronnée de succès pourra passer inaperçue. L'arbitrage peut constituer une solution de rechange au litige, lorsque les parties y consentent ou qu'il est obligatoire dans les ententes conclues avec les contreparties aux contrats de l'entreprise. Les tribunaux canadiens ont reconnu et appliqué des clauses d'arbitrage dans les conventions électroniques qui requièrent l'acceptation par les clients des modalités de ces conventions avant l'achat d'un produit ou l'utilisation d'un service. Si votre organisation dispose d'une plateforme de commerce électronique pour faciliter la vente de produits de cannabis, une clause d'arbitrage obligatoire exigeant un règlement des différends par arbitrage privé pourrait réduire le risque que votre organisation fasse l'objet d'une action collective.

Toutefois, il ne faut pas s'en remettre aveuglément à l'arbitrage. Ce dernier présente, à plusieurs égards, des avantages par rapport au recours aux tribunaux, mais il est toujours recommandé de consulter un conseiller juridique au préalable.

4

Prendre l'offensive peut être la meilleure façon de se défendre



La réalité des entreprises canadiennes est que, pour des frais de dépôt relativement minimes, toute personne, y compris le gouvernement, peut tenter des procédures judiciaires contre votre organisation. Le processus de litige requiert souvent la divulgation de documents confidentiels (auxquels le public peut donc avoir accès) et l'affectation de ressources financières et humaines considérables. Or, une bonne offensive peut constituer la meilleure défense, et un défendeur peut présenter différents types de demandes préliminaires ou de requêtes afin de mettre rapidement fin à une poursuite.

L'une de ces options est la demande de cautionnement pour frais. Si celle-ci est autorisée, le demandeur sera tenu de fournir un cautionnement pour les frais taxables associés à la poursuite et susceptibles d'être engagés par la partie défenderesse. Bien que les diverses règles de procédure provinciales (et les lois sur les sociétés par actions) établissent en général les circonstances d'une ordonnance de cautionnement pour frais (lorsque, par exemple, le demandeur réside à l'extérieur du territoire ou qu'il dispose d'actifs limités), les tribunaux de plusieurs ressorts peuvent également rendre une telle ordonnance de façon discrétionnaire s'ils jugent qu'il est juste et raisonnable de le faire dans les circonstances.

On retrouve d'autres types de demandes provisoires ou de requêtes, dont celles visant le rejet d'une demande futile ou d'une réclamation en partie ou en totalité, ce qui peut permettre de diminuer le montant d'une réclamation ou d'annuler complètement cette dernière dès le début du processus. Cette stratégie engendre un coût initial, mais si elle est fructueuse, les ressources qui y ont été affectées correspondront à une fraction de celles qui auraient été engagées dans le cadre d'un procès. De telles demandes ou requêtes procurent au défendeur un certain nombre d'options afin de retarder ou de mettre fin à une action en justice, et elles peuvent lui fournir un atout considérable dans la négociation d'un règlement.

5

Garder à l'esprit que l'information peut devenir publique



L'une des plus grandes préoccupations exprimées par les organisations qui font face à un litige est la possibilité de devoir divulguer de l'information confidentielle au public, ce qui comprend des documents physiques et des données électroniques dont le contenu visuel et/ou sonore peut être reproduit. Bref, tout document papier ou électronique tel que les courriels, les messages textes et les enregistrements téléphoniques pourrait être rendu public. Tout ce qui est pertinent et important aux fins de l'affaire doit être produit et mis à la disposition de la cour et des parties adverses une fois qu'une poursuite a commencé, exception faite de ce qui est protégé par le secret professionnel.

Les employés devraient présumer que tous les courriels et autres documents pourraient être examinés par un demandeur, un organisme gouvernemental ou un tribunal. Lorsqu'il a été déterminé qu'une question présente un risque de litige potentiel, il est non seulement prudent, mais essentiel de mettre en œuvre des mesures de contrôle à l'égard de la transmission et de la réception de courriels contenant de l'information importante ayant trait à cette question, afin de maintenir le privilège du secret professionnel.

Puisque les organisations qui exercent des activités de production et de distribution de cannabis traitent des volumes importants de renseignements sensibles sur leurs clients, il est essentiel que ces données demeurent confidentielles et protégées, et que toute communication de celles-ci soit faite conformément à la législation provinciale et fédérale sur la protection des renseignements personnels. Le traitement adéquat de cette information est un facteur crucial de la résolution rapide des plaintes, de la préservation de la confidentialité et du maintien du privilège du secret professionnel.

6

Conserver les documents de façon adéquate



Puisqu'il est possible que des documents doivent être divulgués, il est essentiel de les conserver de façon adéquate et de mettre en place un système de gestion des documents. Une documentation inappropriée des ententes, des incidents et de tout ce qui touche à la conformité réglementaire peut donner des munitions à un organisme de réglementation, un plaignant ou un demandeur qui allèguent une version différente des événements. Des documents soigneusement rédigés seront très utiles dans les cas où il devient nécessaire de traiter une plainte formulée plusieurs mois ou années après un événement déclencheur. Une tenue adéquate des dossiers permet de conserver l'information nécessaire à la résolution des plaintes qui pourraient autrement donner lieu à une procédure ou une poursuite.

Il est également important de conserver de l'information faisant état de tous les efforts déployés pour résoudre une plainte. Un suivi inadéquat des plaintes ou des menaces de poursuite peut fournir des éléments de preuve aux plaideurs pour démontrer qu'une enquête en bonne et due forme n'a pas eu lieu ou qu'elle a été menée de façon incomplète ou négligente. La mise en place et l'application d'une politique de conservation et de destruction des documents revêtent la même importance. Par ailleurs, la durée précise de la période de conservation des documents est déterminée en fonction de la nature des activités de l'entreprise et de la législation applicable.

La production de cannabis exige une main-d'œuvre importante, ce qui présente des défis en matière d'emploi pour les producteurs. Dans bien des cas, la démonstration que la plainte a fait l'objet d'une enquête en bonne et due forme et que des mesures de suivi appropriées ont été prises permettra d'éviter un litige ou, à tout le moins, de réduire le montant des dommages-intérêts.

7

Bien gérer les points d'interaction



Face à un conflit qui pourrait entraîner un litige, il est primordial de mettre le plaignant ou le demandeur en contact avec la bonne personne et de tenir les conseillers juridiques au courant de l'évolution de la situation et même, au besoin, de s'assurer de leur participation.

Il arrive fréquemment que la personne la plus impliquée au moment de la naissance d'un différend n'est pas la bonne personne pour tenter de le résoudre une fois que la possibilité d'un litige se profile à l'horizon, en dépit de ses connaissances sur l'origine du conflit. Un agent de liaison indépendant, comme un membre de l'équipe de direction ou un conseiller juridique, peut souvent désamorcer le conflit et arriver à un règlement.

8

Mettre en pratique des solutions d'affaires intelligentes



La plupart du temps, un règlement bien pensé est préférable à un litige qui risque de s'éterniser. Dans bien des cas, les parties engagées dans une relation d'affaires peuvent s'entendre si la plainte ne touche qu'à un seul aspect. De plus, il est habituellement plus avantageux de conserver une bonne relation avec un organisme de réglementation ou un gouvernement local que de miser uniquement sur le succès de la contestation d'un litige. La décision d'éviter un litige qui aurait compromis la conclusion d'une opération commerciale de plus grande importance ou d'accepter un règlement ou d'abandonner une réclamation est souvent une façon acceptable de résoudre un différend.

9

Connaître la réglementation gouvernementale



Au Canada, les organismes de réglementation gouvernementaux sont dotés de pouvoirs élargis leur permettant d'imposer des sanctions pécuniaires ou autres aux organisations, s'ils estiment qu'elles ne respectent pas la réglementation et les règles prévues par la loi. Cette réalité s'applique particulièrement à l'industrie hautement réglementée du cannabis au sein de laquelle les organisations sont exposées à des risques de poursuites civiles et pénales.

Qu'il s'agisse d'une enquête aux termes de la législation environnementale provinciale, de la *Loi sur la concurrence* ou de toute autre législation provinciale ou fédérale, le simple fait qu'une enquête soit annoncée peut nuire considérablement à la réputation d'une organisation. De telles enquêtes et accusations peuvent également engendrer des poursuites civiles. Dans la majorité des cas, les enquêtes sont précédées de demandes de renseignements de la part d'organismes publics. Même si l'objectif visé par ces demandes peut être évident dans certains cas, il n'en demeure pas moins qu'il est souvent difficile de prendre la pleine mesure de la situation. Dans ces circonstances, il est donc primordial de créer un système de communication adéquat, et de comprendre d'entrée de jeu le but et le contexte d'une telle demande de renseignements.

Il est essentiel d'établir rapidement une stratégie et des protocoles pour traiter avec les organismes de réglementation gouvernementaux, peu importe si une demande semble routinière ou devient une enquête formelle menant à des accusations. Aussi, il est préférable de faire cette démarche avec l'aide directe d'un conseiller juridique. La façon dont vous interagissez avec les organismes de réglementation pourrait faire la différence entre un dénouement favorable et le début d'une enquête pénible.

10

Savoir quand demander de l'aide



Bien que les parties soient généralement réticentes à communiquer avec un conseiller juridique avant le début d'un litige en raison des coûts, cette option peut aider à limiter ou à résoudre le différend au début du processus. Les parties pensent souvent à tort qu'il leur faudra trop de temps pour expliquer la situation, en raison de sa complexité, et que celle-ci est trop urgente. Or, les principes juridiques qui s'appliquent aux plaintes ou aux réclamations, notamment en matière contractuelle et délictuelle, ne sont généralement pas complexes. Bien que rien ne remplace un avis juridique formel, une évaluation rapide d'un différend peut contribuer à l'empêcher de dégénérer.

COMMUNIQUEZ AVEC NOUS

François Auger
514-982-4117

Claude Marseille
514-982-5089

Michael McCachen
403-260-9792

Chris Nyberg
403-260-9707